

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

**OBJET : Travaux dans les bâtiments scolaires 2011: Ecole élémentaire E Herriot, école maternelle France Souché
Avenant n°1 au marché de travaux portant sur le lot 8
Modification de la délibération n° 42 du 29 septembre 2011**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°19 du 19 mai 2011, le conseil municipal a autorisé le maire à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour les travaux dans les diverses écoles de la commune, qui se décomposent en 17 lots.

Le montant initial des marchés de travaux s'élève à la somme de 352 998,48 € HT soit 422 186,18 € TTC.

Par délibération n°42 du conseil municipal du 29 septembre 2011, vous avez autorisé la signature des avenants n°1 pour les lots.3,5,7,10,13,15 et 17. Le nouveau montant des marchés s'élève à 370 184,73 € HT soit 442 740,94 € TTC.

Suite à une erreur sur le montant des marchés initiaux des lots 5, 10 et 13, vous trouverez ci-dessous le tableau rectificatif intégrant les nouveaux montants des marchés et les nouveaux pourcentages de variation.

Entreprises	Lots	Marchés de bases ERRONES T.T.C	Marchés de base T.T.C. Rectifiés (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de Variation erroné	% de Variation rectifié
Vias	5-Menuiseries extérieures	153 620,46 €	152 084,26 €	1 734,20 €	155 354,66 €	1,13%	1,14%
Debuschère	10- Peinture	13 218,35 €	21 082,81 €	1 829,31 €	15 047,66 €	13,84%	8,68%
Barbière	13- Electricité	3 878,54 €	3 678,54 €	4 109,64 €	7 988,18 €	105,96%	111,72%

En outre, un ajustement par rapport au montant initial du lot n°8 s'avère nécessaire et concerne des modifications du type des portes coupe-feu.

* * * * *

VU l'article 28 du code des marchés publics relatif à la procédure adaptée,

VU l'article 20 du code des marchés publics, relatif aux avenants,

VU la délibération n° 19 du 19 mai 2011 relative à la signature des marchés

Délibération du conseil municipal

du 28 novembre 2011

n° 31

page 2/2

VU la délibération n° 42 du 29 septembre 2011 relative à la signature des avenants n°1 aux marchés de travaux de 7 lots,

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise BHM, entraînant une variation dans le montant de son marché comme indiqué :

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le Maire, ou son représentant:

à modifier la délibération n° 42 du 29 septembre 2011 comme suit

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Travaux Supplémentaires T.T.C.	Travaux en moins T.T.C.	Montants avenants T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de variation
Vias	5-Menuiseries extérieures	152 084,26 €	1 734,20 €		1 734,20 €	155 354,66 €	1,14%
Debuschère	10- Peinture	21 082,81 €	1 829,31 €		1 829,31 €	15 047,66 €	8,68%
Barbière	13-Electricité	3 678,54 €	4 109,64 €		4 109,64 €	7 988,18 €	111,72%

à signer l' avenant n°1 au marché portant sur le lot 8 pour les montants indiqués ci-dessous.

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Travaux Supplémentaires T.T.C.	Travaux en moins T.T.C.	Montants avenants T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C. (T.V.A. 19,60%)	% de variation
BHM	8-Menuiserie	7 884,99 €	2 768,74 €	1 919,58 €	849,16 €	8 734,15 €	10,77%
Total avenants :					849,16		
Le pourcentage d'augmentation sur le montant total des marchés est de:							0,20%

Les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires suivantes :

- Lot 8 – Menuiserie
Ecole élémentaire Edouard Herriot
212.16/2313/P1053/5200 – N 50-09

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 30/11/2011 N° 8215
Publié au siège de la Mairie, le 29/11/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM